



Membres en exercice : 29

Membres présents : 25

Membres votants : 29

Le 28 mai 2024 à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gurvan KERLOC'H, maire.

Envoi de la convocation le : 22 mai 2024. Publication de la convocation le : 23 mai 2024.

Etaient présents :

M. Gurvan KERLOC'H, M. Georges CASTEL, Mme Joëlle MOALIC-VERECCHIA, M. Éric BOSSER, Mme Véronique MADEC, M. Michel COLLOREC, Mme Armelle BRARD, M. Michel VAN-PRAET, Mme Simone JOURAND, M. Michel ANSQUER, M. Thierry MARTIN, M. Didier LOAS, M. Éric KERDRANVAT, Mme Martine LOURGOUILLOUX, Mme Sandrine URVOIS, M. Tony VORMS, M. Jean-François MARZIN, M. Didier GUILLON, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, Mme Martine SCUILLER, M. Pierre-Marie BOSSER, M. Daniel QUEMENER, Mme Michèle LACOUR, Mme Denise TAVERNIER.

Etaient absents :

Mme Marie-France CAUSEUR a donné procuration à Mme Armelle BRARD
Mme Monique KERAVEC a donné procuration à Joëlle MOALIC-VERECCHIA
Mme Agnès CALLOU a donné procuration à Mme Martine SCUILLER
M. Jean-Jacques COLIN a donné procuration à Mme Corinne BRIANT

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : M. Didier LOAS

Date de transmission au contrôle de légalité :

Date de publication : 04 JUIN 2024

Délibération n° 2024-067 : Projet Ecole : programme de travaux et lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre

Rapporteur : M. Gurvan KERLOC'H

M. Le Maire expose à l'assemblée :

Par délibération DE2023-135 du 5 décembre 2023, le conseil municipal a acté le choix du scénario de fusion des 2 écoles sur le site de Pierre Le Lec ainsi que l'enveloppe financière du projet.

Le projet s'est poursuivi par l'élaboration d'un programme de travaux et d'un dossier de consultation, ce afin de sélectionner une équipe de maîtrise d'œuvre.

En parallèle, la concertation s'est poursuivie et une phase de communication a été réalisée auprès des usagers (parents d'élèves, enseignants, personnel communal).

La prochaine étape du projet porte sur le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre à partir du programme de travaux et du dossier de consultation.

Les derniers documents relatifs au projet d'école sont annexés à la présente délibération : programme de travaux, programme de travaux restauration scolaire, dossier de consultation de maîtrise d'œuvre.

Le montant de travaux intégré aux documents annexés est de :

- Tranche ferme : 4 400 000 € HT ;
- Tranche optionnelle : 330 000 € HT.

Vu la délibération DE2023-135 du 5 décembre 2023,

Vu la délibération DE2024-011 actant de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires,

Vu la délibération DE2024-033 portant approbation du budget primitif 2024 du budget principal, Considérant la présentation et les échanges portant sur le programme de travaux et le dossier de consultation de maîtrise d'œuvre en commission conjointe enfance jeunesse / travaux / finances,

Considérant la présentation et les échanges en comité de concertation composé de représentants de parents et enseignants,

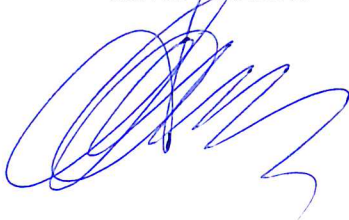
Entendu l'exposé de M. Le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 20 voix pour et 9 voix contre, décide de :

- Approuver les programmes de rénovation de l'école Pierre Le Lec (travaux et restauration scolaire) joints à la présente délibération ;
- Approuver le dossier de consultation de maîtrise d'œuvre (joint à la présente délibération) ;
- Autoriser le lancement de la consultation pour la sélection d'une équipe de maîtrise d'œuvre ;
- Autoriser M. le Maire à réaliser toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré lesdits jour, mois et an,

Le maire,
Gurvan KERLOC'H



Le Secrétaire de séance,
Didier LOAS

